

GUILDE DES DOCTORATS
CHEZ PASCAL DEGIOVANNI 17 RUE
D'AUSTERLITZ
69004 LYON

RECEPISSE DE DECLARATION N° 697347 DELIVRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
16 DE LA LOI DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS
ET AUX LIBERTES

GUILDE DES DOCTORATS
CHEZ PASCAL DEGIOVANNI 17 RUE D'AUSTERLITZ
69004 LYON

A DECLARE A LA COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES
UN TRAITEMENT AUTOMATISE D'INFORMATIONS NOMINATIVES DONT LA FINALITE
PRINCIPALE EST:

SITE WEB GARP.UNIV-BPCLERMONT.FR/GUILDE

LA DELIVRANCE DU PRESENT RECEPISSE NE VAUT PAS CONSTATATION DE LA
CONFORMITE DU TRAITEMENT A LA LOI ET N'EXONERE LE DECLARANT D'AUCUNE
DE SES RESPONSABILITES.

PARIS, LE 4 JUILLET 2000
PAR DELEGATION DE LA COMMISSION,
LE PRESIDENT OU LE VICE PRESIDENT DELEGUE

RECEPISSE
Michel Gentot

Michel GENTOT
Président